



ASCCH - Association Sportive et Culturelle CHazéenne - **ECOLE LONG HO DAO**
Arts martiaux Vietnamiens et Qi Gong

Tél. : 06 32 47 87 94 ou 06 50 54 40 56

Mail : ascchinformations@gmail.com - Site Internet : <https://www.longhodoao.fr>

越
式
道

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DÉPOSE ET RÉCUPÉRATION DES ENFANTS PAR LES PARENTS

Les parents sont responsables de leur enfant :

- sur le parking de la salle d'entraînement,
- jusqu'à l'arrivée de l'enseignant.

L'enfant doit être laissé en main propre auprès de l'enseignant dans les locaux.

- après la séance d'entraînement

Les parents s'engagent à venir récupérer leur enfant dans la salle d'entraînement à la fin du cours.

Dans les couloirs, les vestiaires et la salle d'entraînement :

- les parents sont responsables des effets personnels de l'enfant ; il est recommandé de ne rien laisser dans les vestiaires. **L'association décline toute responsabilité en cas de vol commis pendant les entraînements.**
- après accord de l'enseignant, toute personne restant dans la salle d'entraînement doit respecter les lieux, éteindre son portable, ne pas faire de bruit et ne pas intervenir sur le tatami.

COMPORTEMENT

Le salut :

salut simple traditionnel avant d'entrer ou de sortir de la salle,
salut simple traditionnel entre les pratiquants et vis à vis des enseignants.
En cas de retard l'élève vient saluer l'enseignant avant de rejoindre les autres.

Pendant l'entraînement, aucun comportement perturbant le bon déroulement du cours ne sera toléré. L'élève se doit d'être respectueux vis à vis des enseignants et des autres pratiquants et ceci quelque soit le grade.

Le pratiquant doit également respecter la propreté des lieux, ainsi que les biens publics à l'intérieur et l'extérieur de la salle d'entraînement (vestiaires, extérieurs...). Ne pas marcher sur le plancher de la salle avec ses chaussures.

☹ En aucun cas, les pratiquants mineurs ne pourront quitter la salle avant la fin du cours.

PONCTUALITÉ / HYGIÈNE/ TENUE

Les pratiquants doivent arriver à l'heure. Le professeur peut refuser un adhérent si celui-ci perturbe le cours ou s'il se met en danger physiquement par manque d'échauffement.

Chaque pratiquant doit être en tenue officielle de l'école en lien avec sa pratique (Vo phuc, bas de kimono, tee-shirt Viet Vo dao ou Wing Chun) à l'intérieur de la salle d'entraînement.



ASCCH - Association Sportive et Culturelle CHazéenne - **ECOLE LONG HO DAO**
Arts martiaux Vietnamiens et Qi Gong

Tél. : 06 32 47 87 94 ou 06 50 54 40 56

Mail : ascchinformations@gmail.com - Site Internet : <https://www.longhodoao.fr>

越
式
道

Le pratiquant doit être parfaitement propre: pieds et mains propres, ongles coupés, cheveux longs attachés (barrettes et foulards interdits). Le pratiquant ne doit porter aucun bijou.

LES COURS

Tous les cours sont mixtes.

Les horaires de cours sont définis en début de saison et consultables sur le site de l'association.

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés.

Certains cours peuvent être supprimés ou déplacés exceptionnellement du fait de la réquisition des salles par les services municipaux.

MESURES DISCIPLINAIRES

Le non-respect de ce règlement intérieur peut entraîner l'exclusion du pratiquant de l'école, sachant que la cotisation de l'année en cours ne sera pas remboursée.

Un conseil sera réuni à cet effet en présence du pratiquant, de l'ensemble des membres du bureau et des enseignants avec la présence des parents pour les mineurs.

La délibération sera prise à la majorité et la décision sera applicable immédiatement. En cas de partage des voix, la voix du plus gradé de l'école sera prépondérante.

COMMUNICATION / DROIT À L'IMAGE

Toutes les informations concernant l'association seront publiées sur le site, par affichage dans les dojos ou sur les réseaux sociaux de l'association. Les résultats figureront sur le site ou sur les réseaux sociaux de l'association.

Les bénévoles de l'association peuvent renseigner les adhérents. Si ceux-ci sont absents, l'enseignant peut prendre vos réclamations ou demandes entre deux cours.

La signature de la licence autorise l'association à photographier tous ses licenciés et à publier les photos sur son site. **En cas de refus, le signaler sur le bulletin d'inscription** (partie Droit à l'image).

L'association décline toute responsabilité concernant les publications privées des licenciés sur les réseaux sociaux.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription comprennent l'adhésion à l'association, la licence (pour les arts martiaux) et l'assurance, les frais pédagogiques.

La totalité doit être réglée à l'inscription ; possibilité de régler en 3 fois (donner 3 chèques à la personne chargée de l'inscription ; les chèques seront débités en décembre, janvier et février).

Après inscription et règlement des frais, aucun remboursement ne sera possible sauf pour les motifs suivants : déménagement, maladie empêchant la pratique de la discipline choisie (certificat médical obligatoire).